

Le Crucicaderlien

Bulletin
municipal

Ste Croix
de Caderle



Vie communale

Cadre de vie

Conseils
municipaux



N°43 *FEVRIER* 2017

Le mot du maire

Etat Civil

Naissances

✎ **Naomi Alida MALLERET** née le 30 septembre 2016 à Marseille fille de Anne LEONARD et de Benjamin MALLERET, petite fille de Violette AURIOL.

✎ **Capucine BLAYO** née le 17 août 2016 à Nîmes fille d'Agathe BONZON et d'Iwan BLAYO, petite fille d' Anne-Lise et Robin BONZON.

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin : La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces événements.

SOMMAIRE

P 4—5 Vœux du maire
P 6 Autorisation de sortie de territoire et CNI mineur
P 7 Elagage—Cabine téléphonique—répéteur Orange
P 8 Enedis—Borne incendie -
P9 Linky
P 10 SIAEP de Lasalle
P 11 Point finances
P 12 Loto La Festo del País
P 13 Parc National des Cévennes
P 14 Conseil municipal du 16 décembre 2016.

Pour éviter le gaspillage de papier :
les Crucicaderliens qui souhaitent recevoir le bulletin
sous format pdf par mail doivent se faire connaître
au secrétariat au 04.66.85.22.63
ou à la messagerie suivante :
mairie-ste-croix30@wanadoo.fr.

Vœux 2017

Samedi 14 janvier 2017,
en présence d'une trentaine de personnes, le maire, Ludovic MOURGUES et son conseil municipal ont présentés leurs vœux pour l'année 2017

« Bonjour à toutes et à tous.

J'ai le plaisir pour la première fois de vous présenter tous mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année que nous venons de débiter ensemble.

2016 vient de se terminer, avec ses joies, ses peines, et nous aurons une pensée pour toutes les personnes qui traversent des moments difficiles ou qui nous ont quittés.

Voici un bilan financier pour 2016 succinct (pour ne pas vous inonder de chiffres) :

Résultat de clôture en section de fonctionnement : + 2 218€

Résultat de clôture en section d'investissement : +5 497€

De nombreuses autres petites communes sont en difficulté comme nous.

Ce résultat renforce encore plus ma satisfaction.

J'associe à cette réussite les employés communaux, tous les administrés, les membres du conseil municipal, les associations et tous ceux qui ont permis d'obtenir ce très bon résultat.

Le loto de la Festo del Pais aura lieu le samedi 11 février à 20h30.

Ce 1^{er} janvier 2017 est date pour quelques changements à notre commune :

➤ *Ales Agglomération passe de 50 à 73 communes comme vous avez pu le lire dans les bulletins ou journaux (fusion imposée par le préfet).*

➤ *Nous changeons d'arrondissement pour rejoindre celui d'Alès (choix du préfet). Pour rappel, nous faisons partie du canton de La Grand Combe qui vient de nous rejoindre au sein d'Ales Agglomération.*

Nous allons travailler sur le budget 2017 avec ses particularités et difficultés :

❖ *Les Dépenses déjà limitées au minimum en 2016 ; ce qui nous laissera moins de marge pour 2017*

❖ *Des Recettes que nous ne maîtrisons pas (dotations ou attributions) mis à part les impôts locaux.*

Vœux 2017

Un autre dossier important à travailler sera le transfert du réseau d'eau communal vers le syndicat d'eau de Lasalle (syndicat qui est maintenu par le préfet après 2020). Pour ce dossier, il fallait relier les 2 réseaux. Ces travaux de maillage (la liaison entre la Gare et le château d'eau du Tourel) sont presque finis. Il restera donc à gérer l'administratif et le financier.

Nous allons aussi former un groupe de travail qui va œuvrer sur le regroupement de communes. C'est l'avenir de notre commune qui est en jeu et nous pouvons le choisir.

Sainte Croix de Caderle est une petite commune cévenole, jusque-là je ne vous apprends rien. Elle a du charme et se visite grâce à sa chapelle, ses aménagements et ses sentiers de randonnées.

Petite histoire récente :

En novembre un groupe de randonneurs bien organisé est venu dans notre village : Des personnes sont venu en reconnaissance un lundi (où Magali était absente mais Christian les a renseigné), bien renseigné puisqu'ils sont revenus un jeudi : une trentaine et Magali leur a gentiment proposé de pique-niquer dans la cour (au soleil). Elle a même fait photographe pour leur souvenir.

Ils ont été ravis et ont adressé une lettre de remerciement à la mairie.

Merci à nos employés communaux « hyper-polyvalents ».



Autorisation de sortie de territoire pour mineur



Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni :

- de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport),
- d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr.
Cerfa n° 15646*1

En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Source : site de la préfecture du Gard

Pour établir une Carte Nationale d'Identité à votre enfant !

Pièces à fournir de manière générale pour un mineur :

- ♦ Acte de naissance du mineur (- 3 mois),
- ♦ Justificatif de domicile du représentant légal (-6 mois),
- ♦ 2 photos du mineur aux normes, récentes et identiques
- ♦ Livret de famille du représentant légal,
- ♦ Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité,

Gratuit en mairie

Elagage



Cette année l'élagage du platane a été réalisé à l'automne par l'employé communal, Christian, aidé par M LAFONT André, que nous remercions.

Et pour ne pas faire de jaloux, les deux autres arbres de la cour ont aussi été « coiffés » par Christian !



Cabine téléphonique suite...

Dans le dernier bulletin, nous vous informions qu'Orange, dans le cadre du plan national de démantèlement des cabines téléphoniques dites « ex-service universel » souhaite enlever le point phone de la commune situé sur la place de la mairie.

Nous vous avons communiqué notre lettre adressée au service d'Orange, mentionnant notre désaccord.

Suite à ce courrier, la société Global Engineering Telecom a été mandaté par Orange afin d'effectuer des tests de couverture du réseau mobile exclusivement au niveau de la cabine téléphonique.

Lundi 9 janvier à 16h30 les mesures ont été réalisées par cette société en présence de Ludovic MOURGUES, Ginette LAFONT, Christian DEJEAN et Olivier CARON.

L'étude portait sur la réalisation d'appels devant la cabine téléphonique sur les 4 opérateurs.

« Résultat des tests : Couvert par le réseau mobile : OUI »

Nous avons signalé sur le PV de mesures : *« La qualité de la réception est variable en fonction de l'opérateur, de la météo et du téléphone. La qualité de réception est moyenne voir faible ou nulle sur des téléphones « anciens » ».*

Répéteur

Le répéteur du réseau mobile situé au lieu dit « Les plans » ne fonctionne pas correctement (pannes à répétitions). La mairie suit ce dossier de près.

Il faut signaler la réactivité de notre correspondant Orange qui a pris toutes les mesures nécessaires afin que ce répéteur soit réparé : envoi de différentes équipes et compte-rendu fait à la mairie dans la foulée.

Effectivement le répéteur hors-service reste un soucis majeur et tout est mis en œuvre par Orange pour résoudre ce problème.

Un agent spécialisé de Toulouse est venu sur place pour faire le point mardi 17 janvier 2017. L'antenne d'Anduze est en travaux (difficultés pour se connecter à d'autres antennes) et le répéteur semble s'être dérégulé (intempéries et vent).

Relance

Merci de faire connaître en mairie des éventuels problèmes sur le réseau basse tension ENEDIS (ERDF) sur votre propriété.

BILAN LIGNES de la commune pour ENEDIS

ENEDIS (ancien ERDF), l'entreprise en charge du réseau électrique, va entreprendre des travaux de sécurisation sur les lignes moyenne tension (20 000 volts) de la commune.

À cette occasion, notre interlocuteur nous a fait part de son intérêt pour l'état du réseau basse tension (220/380 volts) avec lequel nous avons tous périodiquement des soucis. Nous souhaitons saisir cette opportunité pour établir un bilan de l'état des lignes électriques contenant : Localisation sur une carte, Photos, Description la plus précise possible des problèmes, tout autre renseignement supplémentaire (références, numéros,...).

Déposer un dossier groupé avec le plus de précision possible, sera le plus efficace et aura donc probablement plus d'impact et donc plus de chance d'être pris en compte.

Nous nous permettons donc de vous solliciter pour nous signaler les défauts dont vous avez connaissance (ruptures de câbles, poteaux cassés, arbres dangereux, obstacles, réparations précaires etc...).

Vous pouvez nous faire part de vos retours directement à la mairie en nous signalant le plus précisément possible les problèmes que vous connaissez (via le coupon-réponse ci-joint ou par email à la mairie mairie-ste-croix30@wanadoo.fr).

Nous nous rendrons sur place avec vous pour recueillir les éléments complémentaires nécessaires (localisation, photos,...).

D'avance Merci.

Borne incendie



Compétence en matière de poteau incendie : celle-ci relève de la police générale du maire, dans le cadre de la lutte contre l'incendie, l'article L2212-2 du CGCT 6^{ème} alinéa (5°).

C'est donc à la charge de la commune que revient la réparation de ce poteau incendie qui a été cassé par un véhicule mais qui n'a pas laissé ses coordonnées !!! Puis la borne qui est restée quelques jours sur place a définitivement disparue !!!

2 devis ont été reçus :

Le 1er devis « réparation d'un poteau incendie » qui s'élève à 2 346.70 € TTC,
2ème devis « remplacement d'un poteau incendie » qui s'élève à 2 722.13 €.

Nous sommes en contact avec notre assurance !

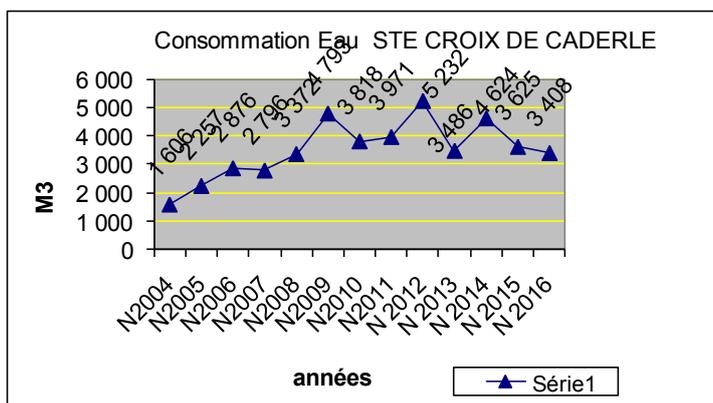
Point Finances

Budget de l'Eau

Consommation d'eau facturée en 2016 sur le réseau communal : 3 408 m³ d'eau
 Tarif 2016 : m³ 0.7360 TTC
 Abonnement : 160.83 € TTC
 Bénéfice de la vente d'eau = 9 238.50 € TTC

✓ Prix de l'eau 2017 :

Abonnement compteur : 145 € HT
 Abonnement compteur la Fontanelle : 290 € HT
 Tarif M3 eau : 0.80 € HT



Résultats provisoires de clôture annuelle dans l'attente de la réception du compte de gestion du Trésor Public de St Hippolyte du Fort:

<u>Budget de l'eau</u>		<u>Budget communal</u>	
Fonctionnement	Dépenses : 19 445.47 € Recettes : 18 636.82 €	Fonctionnement	Dépenses : 79 840.86 € Recettes : 82 484.25 €
Déficit de clôture 2016 = -	808.65 €	Excédent de clôture 2016 = +	2 643.39 €
Investissement	Dépenses : 16 148.65 € Recettes : 8 813.00 €	Investissement	Dépenses : 6 568.68 € Recettes : 13 764.54 €
Excédent de clôture 2016 = +	7 335.65 €	Excédent de clôture 2016 = +	7 195.86 €

Tarifs 2017

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire), 65 € l'emplacement urne

✓ Photocopies :

Copie NB A4 :	0,15 € /page	Copie couleur A4 :	0.30 € /page
Copie NB A4 R/V :	0,30 € /page	Copie couleur A4 R/V :	0.60 € /page
Copie NB A3 :	0,30 € /page	Copie couleur A3 :	0.60 € /page
Copie NB A3 R/V :	0,60 € /page	Copie couleur A3 R/V :	1.20 € /page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations :	600,00 €
Caution pour les privés :	600,00 €
Locataire habitant sur la commune :	70,00 €
Locataire habitant hors commune :	140,00 €
Association dont siège social hors commune :	140,00 €
Association dont siège social sur la commune et ERF :	gratuit
Professionnels de la commune pour réunion de travail :	gratuit
Caution ménage :	50 €

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
 Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
 Caution de 1 500 €/chauffage,
 Association dont siège social sur la commune : gratuit,
 ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
 - Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
 - Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

✓ Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
 Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),
 Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),
 Caution de 3 000.00 €.

SIAEP de Lasalle

A partir du 1er février 2017, le secrétariat du SIAEP de Lasalle sera à la mairie de Thoiras, Mme Sandra GOMEZ en est la nouvelle secrétaire.

Coordonnées : siaep30.lasalle@orange.fr

Tel : 04.66.61.62.82

Quelques informations sur le SIAEP :

Le SIAEP de Lasalle regroupe 6 communes : Lasalle, Thoiras, Vabres, St Bonnet de Salendrinque, Ste Croix de Caderle et St Félix de Pallières.

Le président du SIAEP de Lasalle est M Lionel ANDRE (maire de Thoiras), le vice-président est M Bruno WEITZ (conseiller municipal de St Félix de Pallières).

Alès Agglo

Premier conseil de la nouvelle Agglo : Max ROUSTAN élu président

Jeudi 5 janvier 2017, la salle des assemblées de l'ATOME était comble pour la première réunion du Conseil de communauté issu de la fusion d'Alès Agglomération avec le Pays Grand Combien, Vivre en Cévennes et Hautes Cévennes.

André Capdur, maire de Soustelle, doyen de l'assemblée a présidé à l'élection du nouveau président.

Le maire d'Alès, Max Roustan, président sortant d'Alès Agglomération a été élu.

Il a eu à cœur de rappeler son souhait et sa volonté de voir cette assemblée fonctionner dans le même esprit que les précédentes : "*Aujourd'hui, mon seul souci, c'est le projet de territoire et chaque élu de cette assemblée participera à sa co-construction.*"

15 vice-présidents

1er Vice-président : Jalil Benabdillah, Alès

2ème Vice-président : Valérie Meunier, Alès

3ème Vice-président : Aimé Cavaillé, Alès

4ème Vice-président : Pierre Martin, Alès

5ème Vice-président : Jean-Charles Benezet, Saint Christol lez Alès

6ème Vice-président : Patrick Malavieille, La Grand Combe

7ème Vice-président : Philippe Ribot, Saint Privat des Vieux

8ème Vice-président : Ghislain Chassary, Rousson

9ème Vice-président : Bonifacio Iglesias, Anduze

10ème Vice-président : Michel Ruas, Saint Jean du Gard

11ème Vice-président : Eric Torreilles, Lézan

12ème Vice-président : Christian Teissier, Méjannes les Alès

13ème Vice-président : Claude Bonnafoux, Saint Maurice de Cazeville

14ème Vice-président : René Praden, Concoules

15ème Vice-président : Hervé Grimal, Seynes

Alès Agglomération, une des 29 plus grandes Agglos de France.

Forte de ses 73 communes et de ses 131 906 habitants, Alès Agglomération, 5^e Agglo d'Occitanie et 2^e Agglo du Gard, se situe au carrefour du Grand Sud.

Alès Agglomération en quelques chiffres

- 73 communes

- 131 906 habitants, soit 17,6 % de la population gardoise

- 955 km²

- 113 conseillers communautaires

- 1 157 agents territoriaux

- Alès, commune la plus peuplée : 42 022 habitants

- Vabres et Bonnevaux, communes les moins peuplées : 107 habitants

LOTO de la Festo del Païs

SAINTE CROIX DE CADERLE

L'Association La Festo del Païs

organise **son LOTO annuel**

le samedi 11 février dès 20h30

à la salle Fernand Volpelière située à la mairie.



le prix du carton est de 2 €,
les 6 cartons 10 €.



Nous vous attendons nombreux, petits et grands,
pour partager un moment de détente et gagner les nombreux
lots :

- ♦ 1 baptême en hélicoptère,
 - ♦ 1 cookéo,
 - ♦ corbeilles garnies,
 - ♦ jambons,
- ♦ 1 bon d'achat d'une valeur de 50EUR,
 - ♦ 1 box
 - ♦ etc



A vos pions, prêts, jouez !
Venez tenter votre chance n'hésitez pas.

L'Association La Festo del Païs vous adresse leurs meilleurs
vœux pour l'année 2017.

Associativement votre.

ERDF

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

ENEDIS (NOUVEAU NOM) ---

ERDF Service Clients Linky
TSA 90001
11780 NARBONNE Cedex

Malgré ces difficultés pour la recherche médicale, les radiofréquences sont reconnues comme étant possiblement cancérigènes par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). (2)

MME JAQUIER Denise
LES ECOLES
30460 STE CROIX DE CADERLE
(courrier du 9.6.2016)

Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance. A l'intérieur de votre logement, ce compteur n'induit pas davantage de champs électromagnétiques que le compteur actuel. Il utilise pour communiquer la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL): il s'agit d'un signal de faible énergie qui circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Le compteur Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences.

?

JOURNAL du "BIO COOP - JUIN 2015"
(200 Boutiques - CF : ANDRZE ---)

NE PAS CONFONDRE } HERZ
 } KHERZ (Kilo
 } MHERZ (Mega
 } GHERZ (Giga)

Quelles sont les ondes utilisées ?

Dans un courrier du 7 avril 2016 adressé aux usagers, ERDF explique que le compteur Linky « utilise pour communiquer la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) : il s'agit d'un signal de faible énergie qui circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique. Le compteur Linky n'utilise pas de transmissions par radiofréquences. »

Quelques lignes plus loin, le courrier reprend : « Le compteur Linky utilise une bande de fréquence spécifique (GENELEC A) réservée à ERDF afin d'éviter toute interférence avec d'autres équipements. » Mais de quelles fréquences s'agit-il ?

En réalité, ces mystérieuses fréquences utilisées par Linky, nous les connaissons par un courrier du 28 janvier 2016 adressé par Christian Vives, directeur d'ERDF à Paris, à Florence Berthout, maire du 5^e arrondissement de Paris. On y lit : « A l'intérieur des logements, les informations que le compteur transmet et reçoit passent par les câbles électriques existants (fréquence 50 Hz, 320 volts) pour y superposer le signal à transmettre de fréquence supérieure (signaux de 63 et 74 kHz) ».

Donc, en contradiction flagrante avec le précédent courrier de la même entreprise, Linky émet bien des radiofréquences, lesquelles vont de 9 kHz à 300 GHz.

?

(HEUREUSEMENT - OCTOBRE 2013 : CREATION ... DE LA ... (sic) !

(HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE (de la vie Publique))

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 16 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à dix huit heures trente,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic, ROUSSET Charly, SALATHE Louise et VERDIER Nicole.

Absent : GRANIER Pierre,

Absents excusés avec pouvoir : LAFONT Ginette pouvoir à DEJEAN Christian, DEJEAN Clément pouvoir à CARON Olivier,

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est MARTIN Jacqueline.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Lecture est faite des comptes rendus des conseils municipaux du dix juin deux mille seize et du vingt huit octobre deux mille seize, par le maire.

Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux les adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1°/ Conditions de sortie des communes de l'ex Communauté de communes Cévennes Garrigues :
modifications de l'inventaire des biens restitués à la commune de Lasalle
- 2°/ Décision Modificative n° 2 au Budget M 14 en investissement,
- 3°/ Tarifs 2017
- 4°/ Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI,
- 5°/ Questions diverses

1°/ Conditions de sortie des communes de l'ex Communauté de communes Cévennes Garrigues : modifications de l'inventaire des biens restitués à la commune de Lasalle

Vu le courrier de Monsieur GAILLARD Olivier, Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, en date du 17 octobre 2016 concernant les conditions de sortie des communes de l'ex Communauté de communes Cévennes Garrigues : modifications de l'inventaire des biens restitués à la commune de LASALLE,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Piémont Cévenol du 12 octobre 2016,

Vu la délibération du 28.11.2014 du conseil municipal de Ste Croix de Caderle approuvant les conditions de sortie,

Afin d'établir les procès-verbaux des biens restitués à la Commune de Lasalle, un travail de rapprochement des écritures d'inventaire a été réalisé avec Mme Chabert (Trésorerie St Hippolyte du Fort), il a permis d'identifier quelques anomalies sur la délibération prise le 12/12/2013.

Il convient de noter qu'en application du principe de parallélisme des formes, toutes les communes de l'ex Communauté de communes Cévennes Garrigues doivent adopter la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'approuver la délibération du 12 octobre 2016 du Piémont Cévenol ci-jointe en annexe à la présente délibération.

2°/ Décision Modificative n° 2 au Budget M 14 en investissement

La commune a un contrat Horizon Villages on line avec JVS Mairistem pour la comptabilité, les élec-

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire

Du 16 Décembre 2016

tions, l'état-civil, la gestion des administrés, la gestion du personnel. Le coût de ce contrat peut être ventilé une partie en fonctionnement et une partie en investissement, d'un montant de 1 415.12 HT soit 1 698.14 € TTC ce qui permet de récupérer la TVA (283.02 €).

Le montant du paiement n'était pas prévu au budget en section d'investissement il convient de procéder au vote de virement de crédits comme suit :

Crédits à ouvrir : Dépenses d'investissement Chapitre 20 article 2051 : + 1 700

Crédits à réduire : Dépenses d'investissement Chapitre 21 article 2116 : - 1 700

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de procéder au virement de crédits comme indiqué sur le budget de l'exercice 2016.

3°/ Tarifs 2017

La commission finances réunie le vendredi 02 décembre 2016 propose au conseil municipal de fixer les différents tarifs pour l'année 2017.

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire),

- 65 € l'emplacement urne

Après en avoir délibéré,

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page Copie couleur A4 : 0.30 € /page

Copie NB A4 R/V : 0,30 € /page Copie couleur A4 R/V : 0.60 € /page

Copie NB A3 : 0,30 € /page Copie couleur A3 : 0.60 € /page

Copie NB A3 R/V : 0,60 € /page Copie couleur A3 R/V : 1.20 € /page

Association de la commune : gratuit

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 600,00 €

Caution pour les privés : 600.00 €

Locataire habitant sur la commune : 70,00 €

Locataire habitant hors commune : 140,00 €

Association dont siège social hors commune : 140.00 €

Association dont siège social sur la commune et ERF : gratuit

Professionnels de la commune pour réunion de travail : gratuit

Caution ménage : 50 €

✓ Prix de l'eau - Budget M 49 :

Abonnement compteur : 145 € HT

Abonnement compteur la Fontanelle : 290 € HT

Tarif M3 eau : 0.80 € HT

✓ Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :

Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,

Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,

Caution de 1 500 €/chauffage,

Association dont siège social sur la commune : gratuit,

ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓ Location Chapelle :

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),

Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),

Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),

Caution de 3 000.00 €.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 16 Décembre 2016

✓ Bulletin « Crucicaderlien »

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**,

Décide à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs 2017 à compter du 1er janvier 2017 comme indiqué ci-dessus.

✓ Loyer 2017 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2016 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

L'indice du 3^{ème} trimestre 2016 n'étant pas connu à ce jour :

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De Voter par principe l'augmentation du loyer à partir du 1^{er} janvier 2017 suivant l'indice de référence de l'insee.

4°/ Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI,

Les maires du Gard ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude lors d'une réunion d'information sur le transfert obligatoire des compétences de l'eau et de l'assainissement aux établissements publics de coopération intercommunales.

Ce transfert de charges est inadapté, surtout dans les zones rurales et de montagne, où les services d'eau distribuent une eau potable à coût maîtrisé, gérée directement et bénévolement par eux.

L'AMG s'inquiète du transfert des compétences en bloc, et notamment du transfert obligatoire dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, non basé sur le volontariat des communes.

L'Association des maires des présidents d'EPCI du Gard appelle à :

- Respecter les communes et les maires, 1^{er} échelon de proximité de notre démocratie, indispensables à la cohésion sociale en milieu urbain, périurbain et dans les zones rurales.
- Conforter le principe de subsidiarité, les transferts volontaires, le choix du mode de gestion (en régie ou non) des compétences notamment pour l'eau et l'assainissement.

Les élus rappellent leur attachement à la libre détermination de leurs projets de développement et d'aménagement.

- Demande le rétablissement de la notion d'intérêt communautaire, c'est à dire la possibilité laissée aux élus de décider localement du transfert de telle ou telle compétence et le libre choix du moment opportun dudit transfert.

Les maires alertent ainsi les parlementaires sur les dérives de la loi NOTRe qui vise à effacer la commune, par le transfert obligatoire des compétences, et la proximité sans en mesurer les incidences sur la cohésion sociale et la qualité des services rendus aux habitants.

Il faut faire confiance au sens de la responsabilité des élus locaux, qui sont pleinement résolus à prendre toutes les initiatives utiles pour améliorer l'efficacité de la gestion publique locale.

Le conseil municipal,

Décide, à l'unanimité D'Approuver cette motion.

5°/ Questions diverses

- **Congés du personnel** : Du Lundi 26 décembre 2016 au Lundi 02 janvier 2017 inclus. La mairie sera fermée.
- **Changement d'arrondissement** : Au 1^{er} janvier 2017 nous dépendrons de l'arrondissement d'Alès.
- **Travaux Route Départementale 153 lieu dit des Mouzignels** : Suite à la demande de M Christian

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 16 Décembre 2016

DEJEAN lors du dernier conseil, Mme Jacqueline MARTIN a relancé la DDTM pour connaître la date des travaux. M Christel AIGOIN, de la DDTM a fait part par mail du 15.12.16 que les travaux du mur de soutènement éboulé sur la RD 153 au PR 31+300 au Mouzignels est bien recensé et inscrit dans un programme pluriannuel. Les travaux sont programmés en fonction d'un classement d'urgence et de crédits alloués.

- **Dons** : Association Les Amis du Temple : 100 €, la commune remercie l'association pour cette participation.

- **Vœux 2017** :

Le maire propose de fixer la date des vœux au Samedi 14 janvier à 16h00
Avec partage d'un goûter.

- **SIAEP de Lasalle** :

Dernier conseil syndical : vendredi 09 décembre : augmentation du tarif de la part syndical :

Abonnement de 25€ HT / an on passe à 30 € HT/an

Eau : 0.50 € HT/m3 on passe à 0.60 € HT/m3

RPQS 2015 a été délibéré à l'unanimité, il sera proposé au prochain conseil municipal et envoyé aux conseillers.

Participation au frais d'élaboration du RPQS : coût 1 900 € TTC répartis par le nombre d'abonnés soit 508

Coût pour Ste Croix 80 €.

Les décisions seront prises lors d'un prochain conseil suite à la réception des délibérations du SIAEP.

La secrétaire, Magali SENECAL en poste au SIAEP à présenté sa démission, elle sera remplacée par Sandra GOMEZ, secrétaire à la mairie de Thoiras à partir du 1^{er} janvier 2017 (le secrétariat du SIAEP est transféré à Thoiras).

- **Borne incendie** : suite à la dégradation de la borne au carrefour de la gare, un contact doit être pris auprès de notre assurance.

- **Réunion Unité de Gestion Chasse** : Olivier CARON s'est rendu à la réunion du 8 décembre à St Jean du Gard, il a fait un compte rendu.

- **Regroupement communes** : M Christian DEJEAN demande quand doit on s'occuper de ce sujet.

Le maire indique qu'il faut d'abord avoir les résultats des finances de 2016, le travail commencera en 2017.

Christian DEJEAN propose de ne pas laisser le maire tout seul rencontrer les élus, c'est un travail en commun et le maire doit être soutenu dans cette démarche.

Charly ROUSSET et Louise SALATHE sont intéressés.

Parc National des Cévennes : Louise SALATHE en tant que correspondante PNC intervient comme suit :

« Le 14 novembre, je me suis rendue à un rendez-vous avec Sylvette Matteoli, la référente PNC de notre secteur. Nous avons fait un point sur les engagements de la commune par rapport à la Charte qui a été signée avec le Parc.

Parmi ceux-ci, il fallait prendre une délibération « Zéro pesticides », afin d'éliminer leur utilisation sur les terrains communaux. Cela était déjà le cas pour notre commune depuis longtemps et cette délibération a été prise à l'unanimité.

Un autre point est à délibérer rapidement, il s'agit d'inscrire Sainte-Croix dans la démarche « Commune sans OGM ». C'est avant tout une démarche militante puisque notre commune n'est pas vraiment concernée par ce type de cultures, mais cela permet d'élargir, au sein du Parc, les territoires protégés.

La première étape sera de délibérer pour lancer la procédure, si le conseil municipal souhaite s'engager dans cette démarche. Puis, les agriculteurs exploitants sur notre territoire seront contactés. Il leur sera demandé s'ils sont d'accord ou non pour s'engager à ne pas cultiver d'OGM. Pour valider la mesure, il faut que tous les exploitants aient donné leur accord, avec un document signé.

Si un agriculteur nouvellement installé et n'ayant donc pas signé la charte utilisait quand même des

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 16 Décembre 2016

OGM, il lui serait indiqué qu'il n'en a pas le droit. Et de toute façon, on lui indiquerait dès son installation, ce qui fait qu'il aurait le choix de s'installer ou non au vu de cette obligation.

Les élevages ne sont pas concernés par cette mesure. Il est souvent donné des compléments alimentaires au bétail mais il ne s'agit pas de plantes cultivées sur la commune.

Une fois prise, la délibération « contre » ne sera pas attaquant. Il est donc important avant tout obtenir l'accord de tous les paysans. Je propose que nous nous engagions dans cette démarche et de contacter les paysans de la commune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h19

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site : www.saintecroixdecaderle.fr
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi)
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Association Les Cocons (aide à domicile) : 04.66.30.13.19,
Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50,
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
DDTM Vigan: 04.67.65.99.30,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
Enedis dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,